

« Installation du MJPM individuel »

IMaJIS]

Institut
Supérieur
de la Gérance
de Tutelle

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(en vigueur à compter du 1er septembre 2023)

Participant(s) : Nom	Prénom		Sorti(e) de l'ISGT/IMaJIS en (MM/AA)
□ Mme □ M			
Adresse			
Code postalVille			
Téléphonee-mail			
Si une Convention de Formation doit être établie, merci de complétez le cadre ci-dessous :			
Raison sociale (Etablissement)			
ou Nom, Prénom (entreprise individuelle)			
Complément (service, cabinet, etc.)			
Signataire de la convention ☐ Mme ☐ M.			
Adresse			
Code postalVille			
Téléphone e-mail			
Identification de votre Besoin de formation (cochez la case correspondant à votre situation)			
 Vous êtes MJPM Délégué(e) en association tutélaire ou Préposé(e) en CH ou ESMS, et vous envisagez de demander votre agrément pour exercer le métier de MJPM sous statut individuel Vous envisagez de suivre la formation de MJPM, mais vous souhaitez au préalable en savoir plus sur le statut de MJPM individuel Vous êtes déjà installé comme MJPM individuel, et vous souhaiteriez demander votre agrément dans un autre département Vous êtes déjà installé comme MJPM individuel, et vous souhaitez mieux organiser votre Cabinet 			
☐ Autre situation (précisez):			
Identification de vos Besoins spécifiques en matière d'accessibilité de la formation aux PSH (cochez la case correspondant à votre situation)			
Uous êtes une Personne en Situation de Handicap (PSH): M. Jean-Charles Le Masson, Référent Handicap , peut être contacté aux numéros de téléphone et adresses e-mail figurant en bas de page pour envisager avec vous les adaptations possibles des modalités de formation.			
Formation: Cochez la ou les date(s) cho			
Atelier 1 Projet professionnel & Agrément	Atelier 2 Création/Organisation du C	Cabinet MJPM	Package « Deux Ateliers » Atelier 1 + Atelier 2
☐ Jeudi 15 janvier 2026 ☐ Jeudi 29 juin 2026	☐ Vendredi 16 janvier 2026☐ Vendredi 30 juin 2026	j	☐ Jeudi 15 janvier + Vendredi 16 janvier 2026 ☐ Jeudi 29 juin + Vendredi 30 juin 2026
☐ Mardi 29 septembre 2026	☐ Mercredi 30 septembre 2	2026	☐ Mardi 29 septembre + Mercredi 30 septembre 2026
Durée: 7 heures – Horaires: 9h00-12h30 puis 13h30-17h00 – Objectif: Perfectionnement des connaissances – Contenu: (Voir descriptif)			
Tarif: (cochez une case) Modalités: (cochez une case)			
☐ 497 € par personne pour un Ate	497 € par personne pour un Atelier ☐ Formation EN CENTRE (110 rue de La Jonquière 75017 Paris)		
☐ 756 € par personne pour le <i>package « Deux Ateliers »</i> ☐ Formation par VISIOCONFERENCE			
Tarif spécial* pour les élèves & anciens élèves de l'ISGT et d'IMaJIS Supplément : 49 € par personne et par Atelier			
☐ 399 € par personne pour un Atelier Prévoir Webcam + Casque serre-tête léger avec microphone latéral			
 G30 € par personne pour le package « Deux Ateliers » Applicable uniquement en cas de financement sur fonds personnels 			
Conditions générales			
Règlement à l'inscription, par chèque à l'ordre de ISGT, ou par virement (IBAN: FR76 3000 3027 2600 0200 1271 595- BIC: SOGEFRPP). Toute annulation d'inscription effectuée par le souscripteur moins de sept jours calendaires avant le démarrage de la formation donnera lieu au paiement d'un dédit de 25% du montant global de l'inscription. S'il estime le nombre d'inscrits insuffisant, l'organisateur pourra annuler la formation jusqu'au dernier moment. Dans ce cas, toute somme versée par le souscripteur lui sera intégralement remboursée. Une facture sera émise à l'issue de la formation. Toute somme due au-delà de la date d'échéance porte intérêt au taux de 1% par mois. Prix non soumis à TVA (Art. 261 du CGI).			
DateSignature : Le Souscripteur (Nom et, le cas échéant, Qualité + Cachet) :			

Renvoyer ce formulaire à IMaJIS.